

Les dispositions de la CCB de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile

Description

Le 1er janvier 2012, la Convention Collective de Branche de l'Aide, de l'Accompagnement, des Soins et des Services à domicile entrainé en application. Depuis, ce texte conventionnel s'est enrichi de plusieurs avenants mais également d'avis d'interprétation. Les évolutions, tant jurisprudentielles que législatives ont également un impact sur son application.

Cette formation se propose de présenter, de manière synthétique, les principales dispositions de ce texte.

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Objectifs

- Connaître les points clés de la CCB (titre III, Emplois et rémunérations, droits individuels (congrés, rupture, essai, ancienneté), titre V durée du travail)
- Optimiser l'organisation du travail (modulation, astreinte, travail de nuit, CDI)
- Mettre à plat les règles applicables dans la structure (convention collective applicable, usages, accords d'entreprise, etc.)

Contenu

- Règles applicables aux relations individuelles du travail (conclusion, exécution et rupture du contrat de travail)
- Règles de classification et de rémunération
- Gestion du temps de travail

Méthodes pédagogiques

- Audit des pratiques
- Présentation des dispositions
- Cas pratiques

Évaluation de la formation

La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et



des études de cas

Durée : 2 jours

Intervenants : Juristes spécialisées du secteur

Publics : Dirigeants, DRH, responsables administratifs, responsables de secteur.

Date des formations

- 15 et 16 septembre 2026 en distanciel